

COMMUNE DE CORSEAUX



CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL5 septembre 2025, à 18h30
Chalet de Mivy**Présidence****Madame Corinne Borloz**

Mme la Présidente salue l'assemblée et souhaite une cordiale bienvenue à tous. Cette année, il n'y a pas d'échange de participation avec la commune de Chardonne, les séances des Conseils communaux ayant été fixées à la même date dans les deux communes.

La dernière année politique de cette législature commence avec ce premier Conseil et Mme la Présidente remercie l'assemblée d'avoir réitéré sa confiance en sa capacité à faire de son mieux pour diriger les débats.

C'est à une séance ordinaire que le Conseil a été convié par un courrier daté du 21 août 2025.

Mme la Présidente salue la présence de la Municipalité incorporée conduite par M. Christian Minacci, Syndic, de M. Stéphane Ruby, Boursier, de M. Ansermet, représentant de Police Riviera, de M. Stefano Speranza, huissier, et du public.

Pour cette traditionnelle séance « extra-muros », Mme la Présidente salue la présence de l'Amicale des anciens Présidents du Conseil représentée par de MM. Jean-Pierre Allegra, Yves Moser, Christian Jaquet, Yves Raboud et Antoine Lambert.

Le Bureau est représenté par Mme Corinne Borloz, Présidente, ainsi que par Mme Anne-Françoise Balley's O'Sullivan, scrutatrice, et M. Paul Weiss, scrutateur. La secrétaire est Mme Laurence Negro-Chochard.

25 Conseiller·ère·s répondent à l'appel.

Excusé·e·s : Mmes et MM. Coralie Patthey, Manuel Kellenberger, Monica Gayed, Patricia Gremion, Blaise Luy, Pierre Freymond, Jean-Paul Neyroud, Christian Rattaz, Fabienne Fontana Hunziker, Daniel Mangili, Martine Jacomelli, Jean-Paul Gremion, Catherine Mürset et Alain Debétaz.

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente ayant reçu un postulat de M. Jacques Marmier intitulé « Pour la protection des nageurs sur les plages de Corseaux », elle propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

1. Appel
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2025
4. Correspondance
5. Dépôt du postulat de M. Jacques Marmier intitulé « Pour la protection des nageurs sur les plages de Corseaux »

6. Préavis no 07-2025
Adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA)
Commission : Mmes, MM. Jacques Marmier, Thierry Wyss, Daniel Mangili, Jeanne Delapraz, Frankie Deloy Trüb
7. Préavis no 09-2025
Modification du règlement du Port de la Pichette - Adoption de l'avenant N° 1 relatif aux tarifs
Commission des finances
8. Préavis 10-2025
Arrêté d'imposition 2026
Commission des finances
9. Préavis 11-2025
Demande de crédit pour la création d'un vestiaire femmes dans les locaux de la voirie
Commission : Mmes, MM. Coralie Patthey, Alain Debétaz, Fabienne Fontana Hunziker, Christian Rattaz, Arnaud Gantenbein
10. Communications de la Municipalité
11. Communications du bureau
12. Communications des représentant-e-s du Conseil communal aux délégations permanentes
13. Divers et propositions individuelles

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour de la séance est accepté, tel que modifié, à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2025

La discussion est ouverte.

M. Marmier demande des précisions quant à la formulation « à la majorité moins une voix » ou « à l'unanimité moins une voix ».

Mme la Présidente précise que l'on dit généralement « accepté à la majorité moins une abstention » lorsque, parmi tous les membres présents, la majorité a voté en faveur de la proposition. On parle d'« unanimité » uniquement lorsque tous les membres présents votent en faveur, sans abstention ni opposition. Ainsi, s'il y a même une seule abstention, on ne peut pas qualifier le résultat d'unanimité.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Au vote, le procès-verbal de la séance du 16 juin 2025 est accepté à l'unanimité.

4. Correspondance

Mme la Présidente n'a pas de correspondance.

5. Dépôt du postulat déposé par M. Marmier intitulé « Pour la protection des nageurs sur les plages de Corseaux »

M. Jacques Marmier dépose un postulat intitulé « pour la protection des nageurs sur les plages de Corseaux », dont il donne lecture.

« Madame La Présidente,

Cet été, comme à mon habitude, je me suis rendu à la plage de la Grotte pour me baigner dans le lac. J'y ai constaté la présence d'un panneau de la Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman (CIPEL). Ce panneau, affichant un surfeur, est accompagné de l'avertissement suivant : « Restons à bonne distance des milieux naturels pour ne pas déranger, les limites des bouées jaunes indiquent les aires protégées. »

S'il est nécessaire de protéger les milieux naturels et la faune aquatique, il me paraît encore plus indispensable d'assurer la sécurité des baigneurs, et en particulier des enfants. Dans d'autres communes, des zones protégées pour les nageurs sont délimitées par des bouées jaunes, un repère visuel que les navigateurs et les surfeurs sont habitués à respecter.

Une telle mesure de protection me semble hautement justifiée pour les plages de notre commune, notamment à la plage située à l'entrée du port de la Pichette.

Par le présent postulat, la Municipalité est invitée à :

- étudier la réalisation de zones de baignade sécurisées sur la commune ;*
- porter le montant nécessaire pour la mise en œuvre de cette mesure au budget 2026 (voire dans un complément budgétaire) ;*
- planifier et réaliser les travaux nécessaires à la pose de bouées jaunes pour délimiter les zones de protection des nageurs sur les plages de la commune afin que le dispositif soit en place dès le printemps 2026 au moment de la mise à l'eau du radeau à la plage de la Grotte.*

Au vu de ce qui précède, j'invite les membres du Conseil à ratifier ce postulat pour améliorer sensiblement la sécurité des nageurs aux abords de nos plages.

Dans l'attente de la suite que vous donnerez à ces lignes, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma respectueuse considération. »

Mme la Présidente donne la parole à la Municipalité.

M. le Syndic indique que la Municipale-déléguée a pris des renseignements préliminaires sur la question. Le projet semble engendrer des coûts non négligeables, d'autant plus que les bouées devront être déposées durant la saison hivernale. Il relève que la crique de la grotte offre déjà une protection naturelle aux baigneurs. Une analyse plus approfondie devra être menée.

À ce stade, il est compliqué d'inscrire un montant au budget 2026, celui-ci étant actuellement en phase de finalisation. La Municipalité poursuivra ses réflexions, notamment avec la DGE-EAU, afin d'évaluer la faisabilité du projet.

M Groux souligne que l'idée est excellente, notamment pour la sécurité des baigneurs et des enfants, mais qu'il convient d'examiner attentivement les conséquences. En effet, l'exclusion d'un plan d'eau à la navigation impliquerait également l'interdiction d'engins tels que paddles ou autres embarcations pneumatiques, ce qui pourrait limiter l'utilisation de la plage par les actuels usagers. Il invite donc l'Exécutif à envisager la question dans son ensemble avant toute décision.

Mme la Présidente propose, conformément à l'article 63, alinéa b, du règlement, de prendre immédiatement en considération la proposition et de la renvoyer à la Municipalité. Elle demande si un cinquième des membres soutiennent cette manière de procéder.

L'assemblée lève la main : le postulat est pris considération et renvoyé à la Municipalité.

6. Préavis 07-2025 Adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA)

Commission : Mmes, MM. Jacques Marmier, Thierry Wyss, Daniel Mangili, Jeanne Delapraz, Frankie Deloy Trüb

Le rapport de la commission étant arrivé dans les délais, Mme la Présidente prie Mme Frankie Deloy Trüb, rapportrice, d'en lire les conclusions (le rapport complet est disponible sur le site internet de la commune).

« La commission était composée de :

- M. Jacques Marmier, président
- Mme Frankie Deloy Trüb, rapportrice
- M. Thierry Wyss
- M. Daniel Mangili
- Mme Jeanne Delapraz

La commission s'est réunie à trois reprises. Une première séance a eu lieu le 1^{er} mai 2025 à Vevey. Elle réunissait toutes les commissions des 13 communes, les membres du COPIL Rivelac vaudois, Repetti Sàrl mandataire, Agglomération Rivelac et les organismes régionaux de développement économique (Promove et Chablais Région). A son terme, les commissions de chaque commune ont été invitées à étudier le projet et à proposer des éventuelles modifications ou amendement sur le préavis.

(...) Les treize Conseils communaux doivent se prononcer sur le même préavis, qui est soumis sans possibilité d'amendement. L'approbation du volet stratégique de la SRGZA requiert une décision unanime favorable de l'ensemble de ces Conseils.

(...) En conclusion, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis municipal. »

La discussion est ouverte.

M. Weiss relève, à la lecture du rapport de la commission, que la demande de la commission de Vevey visant à retirer les terrains de la Veyre a été refusée. Il demande si cela signifie que la Ville de Vevey va rejeter cet objet.

M. le Syndic rappelle que, dans le cadre de la procédure, une possibilité d'amendements à la stratégie a été offerte après la première séance. Trois amendements ont ainsi été acceptés par le COPIL et intégrés dans le texte présenté ce soir. Il précise qu'à Vevey, une partie de la classe politique souhaite retirer la zone de la Veyre-Derrey. La procédure en cours déterminera si cette zone sera effectivement exclue. Cela ne concerne toutefois pas le présent préavis ; le cas échéant, ce sera à la justice de trancher.

Il relève que la commune de Montreux a voté hier soir ce projet à une large majorité. Depuis 2016, il n'est plus possible de créer ni de modifier de zones d'activités, d'où l'importance de ce dossier au niveau régional. Pour Corseaux, en revanche, la situation reste inchangée : il s'agit simplement de confirmer les zones d'activités locales existantes.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Mme la Présidente relit les conclusions du préavis municipal.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSEAUX

VU le préavis N° 07-2025 relatif à l'adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA)

VU le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- d'adopter le volet stratégique du Plan directeur intercommunal des zones d'activités Rivelac.

Au vote, les conclusions du préavis municipal N° 07-2025 sont acceptées à la majorité (1 abstention).

7. Préavis 09-2025 Modification du règlement du Port de la Pichette - Adoption de l'avenant N° 1 relatif aux tarifs Commission des finances

Le rapport de la commission étant arrivé dans les délais, Mme la Présidente prie M. Bruno Oriella, rapporteur, d'en lire les conclusions (le rapport complet est disponible sur le site internet de la commune).

« La commission était composée de :

- M. Rudolf Wampfler, président
- M. Bruno Oriella, rapporteur
- Mme Nathalie Fonjallaz
- Mme Martine Jacomelli
- Mme Vivienne Rignall

La commission des finances s'est réunie le mercredi 20 août 2025, à 20h00, en présence de la totalité de ses membres, de Monsieur le Syndic et de Mme Sabine Carruzzo.

La commission des finances a pris connaissance de l'avenant N°1 au règlement du Port de la Pichette qui prévoit l'ajout d'un article 9 bis nouveau fixant des fourchettes de prix sur les différentes prestations portuaires offertes aux visiteurs.

(...) En conclusion, la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis N°09-2025 - Modification du règlement du Port de la Pichette - Adoption de l'avenant N°1 relatif aux tarifs »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Mme la Présidente relit les conclusions du préavis municipal.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSEAUX

VU le préavis N° 09-2025 relatif à la modification du règlement du Port de la Pichette - Adoption de l'avenant N° 1 relatif aux tarifs

VU le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- d'accepter la modification du règlement du port de la Pichette par l'ajout d'un article 9bis ;
- de déléguer aux Municipalités de Chardonne et de Corseaux la compétence d'adapter les tarifs dans les fourchettes autorisées par l'article 9bis, sur préavis du conseil d'administration de la SCOPE.

Au vote, les conclusions du préavis municipal N° 09-2025 sont acceptées à l'unanimité.

8. Préavis 10-2025 Arrêté d'imposition pour l'année 2026

Commission des finances

Le rapport de la commission des finances étant arrivé dans les délais, Mme la Présidente prie M. Bruno Oriella, rapporteur, d'en lire les conclusions (le rapport complet est disponible sur le site internet de la commune).

« La commission des finances s'est réunie le mercredi 20 août 2025, à 20h00, en présence de la totalité de ses membres, de Monsieur le Syndic et de Mme Sabine Carruzzo.

(...) La planification financière a été mise à jour et en se basant sur l'analyse faite par la société BDO, les prévisions pour les années 2025-2029 démontrent qu'une couverture suffisante pour les investissements prévus existe bien.

(...) Les charges maîtrisables sont toujours stables, ainsi que l'endettement. De ce fait, il n'y a pas lieu aujourd'hui de modifier le point d'impôt.

En conclusion, la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis N°10-2025 Arrêté d'imposition pour 2026. »

La discussion est ouverte.

M. Weiss pose une question concernant la page 2, « analyse prospective ». Il souhaite obtenir une explication sur la phrase : « *ROPE négative en 2024 en raison de la baisse des impôts conjoncturels, dont 50 % restent à la commune, contrairement aux recettes d'impôts sur les personnes physiques d'une commune contributrice.* »

M. le Syndic indique que la situation en 2024 s'explique notamment par un retour de taxations sur les années 2022 et 2023 particulièrement important. Ainsi, alors que l'arrêté d'imposition présenté l'an dernier montrait des chiffres très positifs, le résultat opérationnel pour 2024 apparaît aujourd'hui négatif. Ce décalage s'explique par le fait que toutes les taxations ne sont pas encore entrées : certaines sont régularisées avec un an de retard, ce qui influence fortement le résultat de l'exercice. Il souligne qu'il ne faut donc pas tirer de conclusions hâtives sur la seule base des comptes provisoires, car des taxations antérieures viennent modifier artificiellement les résultats annuels.

En 2024, les recettes fiscales et les recettes dites « aléatoires » (souvent significatives pour la commune) se sont révélées inférieures aux prévisions, ce qui pèse également sur le résultat. La phrase évoquée signifie simplement que le résultat opérationnel 2023 est négatif, en partie en raison de la baisse des

impôts conjoncturels et du retard dans certaines taxations. Une partie des taxations de 2024, estimée entre 20 et 30 %, sera encaissée en 2025 et viendra corriger ce résultat.

Il conclut en rappelant qu'il faut interpréter les comptes annuels avec prudence, car de nombreux facteurs extérieurs influencent les chiffres. Seule une planification à long terme - sur une dizaine d'années - permet de dégager une tendance fiable de l'évolution des recettes communales. L'évolution reste très favorable avec un résultat opérationnel prévu pour 2025 à CHF 280'000.-.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Mme la Présidente relit les conclusions du préavis municipal.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSEAUX

VU le préavis N° 10-2025 relatif à l'arrêté d'imposition pour 2026,

VU le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver l'arrêté d'imposition pour 2026 selon le projet annexé au préavis,
2. de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Au vote, les conclusions du préavis municipal N° 10-2025 sont acceptées à l'unanimité.

9. Préavis 11-2025 Demande de crédit pour la création d'un vestiaire femmes dans les locaux de la voirie

Commission : Mmes et MM. Coralie Patthey, Alain Debétaz, Fabienne Fontana Hunziker, Christian Rattaz, Arnaud Gantenbein

Le rapport de la commission étant arrivé dans les délais, Mme la Présidente prie Mme Coralie Patthey, rapportrice, d'en lire les conclusions (le rapport complet est disponible sur le site internet de la commune).

« La commission était composée de :

- Mme Fabienne Fontana Hunziker, présidente
- Mme Coralie Patthey, rapportrice
- M. Christian Rattaz
- Arnaud Gantenbein
- Alain Debétaz

La commission s'est réunie le 13 août 2025, à 19h00, à la salle du Conseil communal, en présence des membres suivants : Mme Fabienne Fontana Hunziker, Présidente, M. Alain Debétaz, Mme Coralie Patthey, rapportrice, M. Christian Rattaz, ainsi que les représentants de la Municipalité et de la Commune : Mme Sabine Carruzzo, M. Patrick Michaud et M. Cédric Stuby.

M. Arnaud Gantenbein était excusé.

(...) La commission constate que le projet qui consiste à aménager un vestiaire pour le personnel féminin du Service de la voirie répond à une obligation légale (ordonnance sur la loi sur le travail) et qu'il a été conçu de manière rationnelle, en optimisant l'utilisation de l'espace disponible.

(...) En conclusion, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis municipal. »

La discussion est ouverte.

M. Rochat appuie ce préavis et encourage la Municipalité à améliorer encore les locaux de voirie, service communal dont les conditions de travail sont difficiles.

La Municipalité prend note.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Mme la Présidente relit les conclusions du préavis municipal.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSEAUX

VU le préavis N° 11-2025 relatif à une demande de crédit pour la création d'un vestiaire femmes dans les locaux de la voirie à la route de Châtel-St-Denis 8,

VU le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 45'600.00 pour la création d'un vestiaire femmes dans les locaux de la voirie à la route de Châtel-St-Denis B.
2. d'autoriser la Municipalité à porter CHF 45'600.00 au budget de fonctionnement 2026 sous la classification fonctionnelle 19630570 Route de Châtel-St-Denis 8, compte 343000 Travaux d'entretien, biens-fonds PF (patrimoine financier)

Au vote, les conclusions du préavis municipal N° 11-2025 sont acceptées à l'unanimité.

10. Communications de la Municipalité

M. MICHAUX

Travaux au Collège 1980 : Comme évoqué dans le rapport de gestion 2024, la Municipalité a mandaté un ingénieur civil afin d'établir un bilan global de l'état du bâtiment. Celui-ci a attiré l'attention sur la dégradation du mur soutenant les escaliers extérieurs, ainsi que sur un risque de détachement de béton, causé par des infiltrations d'eau. Une entreprise spécialisée a été mandatée pour procéder aux vérifications nécessaires. Celles-ci ne pouvaient être réalisées qu'en démontant le mur et, par conséquent, les escaliers. Les travaux ont donc été planifiés durant l'été, afin d'éviter toute perturbation de l'activité scolaire. Les escaliers ont été entièrement démontés puis remontés après intervention. Lors des travaux, il a été découvert l'existence d'anciens escaliers conservés sous la structure actuelle. Les mesures de sécurisation ont consisté notamment en une étanchéification, l'ajout de béton et la mise en place d'un drainage. Les escaliers sont désormais remis en état et conformes aux exigences de sécurité. Les factures finales ne sont pas encore toutes parvenues à la Municipalité, mais le coût total de l'intervention est estimé à moins de CHF 30'000.-.

Semaine de la durabilité : En collaboration avec la Municipalité et la Commune de Corsier, une Semaine de la durabilité sera organisée du 6 au 11 octobre 2025. Il s'agit de la première édition d'un tel événement. Le programme prévoit notamment des conférences, des animations le samedi ainsi qu'une exposition. La Municipalité encourage vivement la population à participer à ces activités, qui s'inscrivent dans la démarche de durabilité menée au niveau communal (PECC).

M. LE SYNDIC

Rejet du recours contre le plan d'affectation « EMS Résidence du Léman » par le TF : M. le Syndic précise, à l'intention des anciens présidents présents à la séance et qui n'ont pas reçu les documents du Conseil, que la Municipalité a adressé une communication écrite au Conseil annonçant que le Tribunal fédéral a rejeté le recours déposé contre le plan d'affectation « EMS Résidence du Léman ». Celui-ci est dès lors entré en vigueur.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

11. Communications du bureau

Mme la Présidente n'a pas de communication du bureau.

12. Communication des représentant·e-s du Conseil communal aux délégations permanentes

M. Marmier, pour l'ASR, indique qu'il n'y a pas eu de séance du CI.

M. Forestier, pour l'ASICC, informe que le CI ne s'est pas encore réuni.

M. Weiss, pour le SIGE, informe le Conseil que l'ancien Directeur du SIGE, contraint de se retirer pour des raisons de santé, est décédé. Un nouveau Directeur avait été engagé, mais celui-ci a rapidement quitté ses fonctions. Le comité directeur du SIGE est actuellement à la recherche d'un nouveau responsable, avec le soutien d'une société spécialisée. Le Conseiller espère que celui-ci sera plus efficace.

Lors de la dernière séance, deux préavis ont été adoptés, portant sur des renouvellements de conduite ainsi qu'une étude relative à une ultra filtration sur un réservoir à Veytaux. Ces objets, de nature technique, ne présentaient pas de difficulté particulière.

Enfin, M. Weiss indique qu'un préavis concernant le renouvellement du parc automobile du SIGE a été déposé. Cet objet, jugé plus important, n'a toutefois pas encore été examiné.

La discussion est close.

13. Divers et propositions individuelles

Mme la Présidente cède la parole à l'Amicale des Anciens Présidents.

M. Moser, Ancien Président, prend la parole et regrette l'absence de Chardonne, soulignant qu'il est dommage que les Conseils ne se soient pas coordonnés, comme cela avait toujours été le cas jusqu'à présent. Mme la Présidente a salué les anciens Présidents en début de séance. M. Moser remercie le Conseil de permettre à nouveau à l'Amicale d'assister aux débats et se réjouit de partager le moment convivial prévu à l'issue de la séance.

M. Henchoz rappelle qu'à la séance du Conseil du 7 avril dernier, le préavis n° 01-2025 intitulé Réseau 2026 – Restructuration du réseau centre et ouest des VMCV avait été débattu. Ce projet prévoyait

notamment une amélioration de l'offre à Corseaux, avec une augmentation de la cadence de la ligne 211 aux heures de pointe et un prolongement du parcours jusqu'à Blonay. L'objectif affiché était de favoriser l'utilisation des transports publics pour les déplacements régionaux, de faciliter les correspondances avec les bus régionaux et les trains, de simplifier les trajets et de limiter le nombre de changements. M. Henchoz indique avoir soutenu ce préavis. Toutefois, après avoir consulté les horaires 2026 récemment publiés, il constate avec étonnement que le trajet Corseaux – Maraîche – Vevey, qui durait environ 22 minutes, prendra désormais jusqu'à 52 minutes, en raison d'une pause de 20 à 30 minutes imposée aux bus à l'arrêt des Gonelles. Le dimanche, certains trajets atteignent même 1h22 avec une heure d'attente au même endroit.

Il relève que plusieurs arrêts de Corseaux (Salle de gym, Cerisier, Maraîche, Château, Chatacombe, Félix Cornu, Grand-Pin, Collège) ne seront plus desservis que de manière partielle, contraignant les usagers à se reporter sur d'autres arrêts plus éloignés. Si lui-même peut envisager d'autres moyens de déplacement, il estime que cette situation pose des difficultés importantes pour les personnes âgées ou pour les élèves.

M. Henchoz exprime dès lors ses doutes quant à la capacité du projet à réellement accroître l'usage des transports publics, à améliorer les correspondances et à simplifier les déplacements, comme annoncé dans le préavis. Il s'interroge sur la pertinence d'avoir placé un terminus avec une longue pause au milieu d'une boucle, et suggère que ce temps de battement soit plutôt prévu à Blonay, en bout de ligne, afin de ne pas pénaliser certains arrêts intermédiaires.

Enfin, il demande si la Municipalité avait connaissance de cet élément, passé sous silence lors de la présentation du préavis, et quelles démarches elle entend entreprendre pour y remédier.

M. le Syndic fait part de son mécontentement et répond qu'il n'avait pas connaissance de cette situation, qu'il juge problématique. Il précise qu'il entreprendra des démarches auprès des instances concernées afin d'obtenir des clarifications et d'examiner les possibilités de corrections. Il rappelle que la nécessité de prévoir des pauses pour les conducteurs est compréhensible, mais souligne que l'implantation du temps d'attente aux Gonelles n'a jamais été discutée. Une réponse circonstanciée sera transmise au Conseil dès que possible.

Mme Fonjallaz relève que le programme « durabilité » a été transmis à tous les ménages, ce dont elle remercie la Municipalité. Elle s'étonne toutefois que les communes de Chardonne et Jongny ne se soient pas associées à cette démarche, alors même qu'elles partagent avec la Commune des groupements scolaires et des intérêts communs en matière de durabilité.

Mme Carruzzo répond que les questions de durabilité avaient initialement été abordées en collaboration avec les communes de Chardonne et Jongny. Après quelques séances communes, ces dernières ont toutefois choisi de suivre leur propre voie, avec des objectifs et des rythmes différents. La Municipalité a donc décidé d'avancer avec Corsier, afin d'assurer un bon démarrage du Plan énergie-climat (PECC) et d'organiser une manifestation impliquant l'ensemble de la population. L'objectif est de sensibiliser largement aux mesures qui seront mises en œuvre dans les prochaines années et de rappeler que chacun peut contribuer, à son échelle, à l'amélioration de la situation climatique.

M. Michaux complète en précisant que sur cette action spécifique, l'invitation à participer à l'événement émane de la Commune de Corsier. Cette action est principalement rendue possible grâce à la collaboration de M. Nicolas Grangier, chef de voirie à la fois à Corsier et à Corseaux, qui joue un rôle central dans l'organisation. Les autres communes ont également été informées de l'événement et seront invitées à y participer, notamment à une session spécifique destinée aux Municipalités et portant sur les aspects énergie.

M. Siegfried revient sur l'intervention de M. Paul Weiss concernant le SIGE et précise que la démission du Directeur, intervenue après seulement vingt jours, ne remet pas en cause le choix du comité de direction. Selon lui, ce dernier a agi correctement, puisque la satisfaction des chefs de service a été entière durant cette période d'essai.

L'édile ajoute que le projet de STEP régionale progresse de manière significative. Un préavis sera déposé au Conseil intercommunal ce semestre concernant la création d'une STEP régionale pour l'ensemble de la Riviera, permettant de traiter les micropolluants et de moderniser les installations existantes, actuellement saturées et vieillissantes, au bénéfice des communes concernées.

Par rapport à la coordination avec Chardonne, Mme la Présidente n'a pas répondu, mais elle s'est bien chargée de la coordination avec la commune de Chardonne qui, il y a un petit mois, a modifié la date de son Conseil communal. En effet, Chardonne a prévu sa fête des vendanges le même week-end et a jugé préférable de ne pas chevaucher les deux événements. Elle a exprimé ses regrets pour ce changement de date.

M. Siegfried a consulté les horaires des bus et constate qu'une erreur apparaît dans le logiciel : lorsqu'un usager consulte les trajets depuis les Gonelles, le système indique qu'il doit descendre et attendre le bus suivant, alors qu'il s'agit en réalité du même bus poursuivant sa boucle.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Mme la Présidente annonce que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 27 octobre 2025, à la salle du Conseil.

Mme la Présidente annonce qu'un apéritif est offert à l'extérieur. Elle remercie chaleureusement la commune de Chardonne pour le vin offert et annonce que le repas a été préparé, comme l'année passée, par son compagnon, qui a concocté des spécialités de la province des Abruzzes.

Mme la Présidente lève la séance à 19h30.

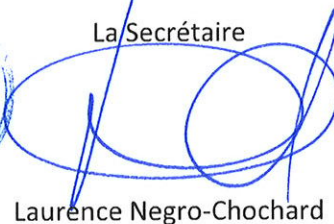
La Présidente



Corinne Borloz



La Secrétaire



Laurence Negro-Chochard